

Bureau Communautaire du 7 septembre 2017

DB2017	019
Nombre de Membres du Bureau	
En exercice	47
Présents	26
Votants	28

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 août 2017** s'est réuni à Beaupuy, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>
<u>Beaupuy</u>
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>
<u>Castelnau Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Michel PERAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BIRILIRT
<u>Gaujac</u>
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PREDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>
<u>Lagruère</u>
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>
<u>Marcellus</u>
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET - Philippe LABARDIN – Bernard MANIER
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVEDA (+ pouvoir Marie-France BONNEAU)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>
<u>Saint Martin Petit</u>
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>
<u>Sénestis</u>
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVE
<u>Villeteau</u>	Jean GUIRAUD (+pouvoir de François NERAUD)
<u>Virazeil</u>

Absents ou excusés Patrick GAUBAN – Pascal LAPERCHÉ – François NERAUD – Alexandre FRESCHI – Catherine BERNARD – Pierre IMBERT – Gilbert DUFOURG – Jean-François THOUHAZE – Thierry CONSTANS – Maryse VULLIAMY – Guy PEREUIL – Guy FARBOS – Jean-Claude DERC – Gaëtan MALANGE – Marie-France BONNEAU – Francis LABEAU – Bernard MONPOUILLAN – Jacques BRO – Jean-Pierre VACQUE – Jean GUIRAUD – Christophe COURREGELONGUE -

Pouvoirs de François NERAUD à Jean GUIRAUD – Marie-France BONNEAU à Régine POVEDA

FIXATION DES TARIFS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Résumé de la décision

Des modifications doivent être apportées au règlement de fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant, en ce qui concerne la fixation de tarif horaire d'accueil pour les familles non affiliées à la Caisse d'allocations Familiales (CAF) ou la Mutuelle Sociale Agricole (MSA).

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération **n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée**, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, en vue de la fixation des tarifs des services municipaux, à l'exception des taxes ou redevances des services industriels et commerciaux

Exposé des motifs

Il est nécessaire de fixer un tarif spécifique pour les familles non affiliées à la Caisse d'allocations Familiales (CAF) ou la Mutuelle Social Agricole (MSA).

En effet, ce type d'accueil est exclu du comptage des heures du régime général et la CNAF n'impose aucun tarif à appliquer. Le choix est laissé au gestionnaire.

Aussi, il est proposé de fixer ce tarif à 3.5 € par heure pour l'année 2017 et l'année 2018.

Les membres du Bureau Communautaire sont invités à approuver la décision suivante,

Le Bureau Communautaire,

Fixe Le tarif d'accueil du jeune enfant pour les familles non affiliées à la CAF ou la MSA à 3.5 € par heure pour l'année 2017 et pour l'année 2018

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération

<u>Résultat du vote</u>	
<i>Votants</i>	28
<i>Pour</i>	28
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Fait à Marmande, le 7 septembre 2017

Daniel BENQUET,
Président de Val de Garonne Agglomération

Publication / Affichage
Le 12.9. 2017